



« Afin d'améliorer la sécurité du revenu des travailleurs et des travailleuses du milieu communautaire au moment de la retraite, nous avons mis en place le régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Le processus d'instauration du régime de retraite par financement salarial a été très rigoureux de manière à restreindre au minimum les risques qui pourraient y être associés.

Nous vous invitons à y participer. Ainsi, vous pourrez, vous aussi, espérer avoir de bonnes conditions de vie au moment de votre retraite. »

Lise Gervais
coordonnatrice générale de l'organisme Relais-femmes

Visitez notre site Internet
www.regimeretraite.ca

Régime de retraite des groupes
communautaires et de femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone: 514 878-4473
Télécopieur: 514 878-1060
Courriel: rrf-gcf@relais-femmes.qc.ca

Avec la participation:

Québec 

À plein régime vers votre retraite!



écurrence
dignité
Rend
outil colle
%



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes

Un outil collectif pour notre retraite



outil collectif 0%

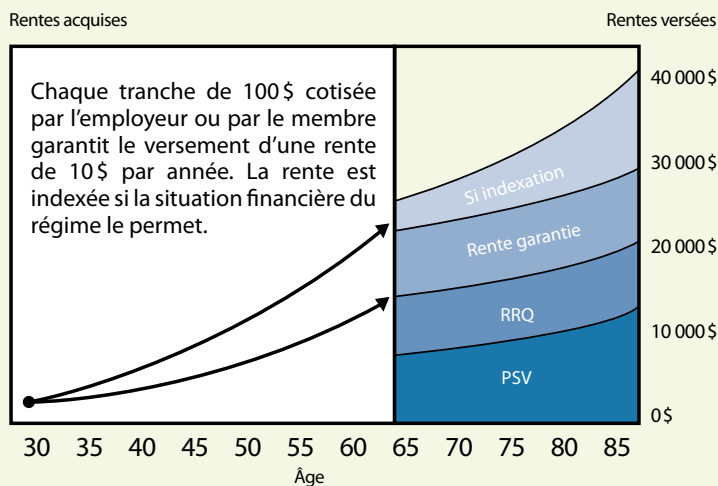
Un régime avantageux, solidaire et flexible

Trois objectifs du régime

- Assurer le versement des rentes acquises.
- Éviter toute hausse de cotisation salariale en raison d'un déficit.
- Assurer le versement régulier de l'indexation tant que la situation financière du Régime le permet.

Montant de vos prestations à la retraite

En versant une cotisation équivalant à 10 % de son salaire pendant 35 ans, une personne pourra recevoir, en remplacement de son salaire annuel final de 35 000 \$, une rente d'au moins 21 693 \$. Cette rente s'élèvera à 24 303 \$ si elle est indexée.



Les étapes à suivre pour participer au régime

Démarche à suivre

- 1 Acceptation par le conseil d'administration de votre organisme de participer au régime de retraite.
- 2 Acceptation par le syndicat ou, à défaut, par une majorité (70 %) de travailleurs et de travailleuses.
- 3 L'organisme et les personnes salariées décident de la cotisation totale et de la répartition entre la cotisation patronale et la cotisation salariale.
- 4 L'organisme remplit le guide d'adhésion et contacte le secrétariat du Régime.

La petite histoire d'un régime de retraite

Alors qu'en 2004 la réflexion s'est amorcée dans le milieu communautaire en vue de la création d'un régime de retraite, c'est en 2008, année de la naissance du régime, que les efforts des groupes visés ont été récompensés. Depuis le 1^{er} octobre 2008, plus de **220 organismes communautaires** et plus de **1 400 personnes** salariées du milieu communautaires peuvent bénéficier d'un régime de retraite conçu pour eux.

Ce régime vise à assurer la sécurité du revenu des travailleurs et des travailleuses des organismes communautaires au moment de leur retraite.

Avantages du régime

- Un revenu de retraite, et ce, pendant toute la vie durant.
- Des prestations garanties.
- Un mode de cotisation flexible.
- Une gestion selon des valeurs qui préconisent le respect de la démocratie et la défense des droits.
- De meilleures conditions de travail.



Cotisation



Régime de retraite



Rente de retraite